



Communication du 30 mars 2020 aux équipes de la DGA-SD

Engagé(e)s !

Depuis le début de la crise covid19 nous observons une mobilisation incroyable de la part des collègues de la DGA-SD.

Nous saluons ici cet engagement extraordinaire.

Cet engagement n'est d'ailleurs pas que contextuel puisque nous le rappelons sans cesse à l'administration : les professionnels ne comptent pas leurs heures et font régulièrement exploser leur chronos (ce qui nous amène à solliciter depuis des années la régulation des charges de travail/effectifs et le paiement et/ou la récupération de ces heures supplémentaires)

Le DROIT existe-t-il encore dans notre collectivité ?

Conscient de cet engagement et de la gravité de la crise sanitaire, nous avons, le 3 mars puis le 9 mars, saisi l'administration pour qu'elle nous éclaire sur les mesures de protection sanitaires qu'elle prendrait pour ses agents.

Faute de réponse, nous avons relancé le DGS en lettre ouverte le 13 mars avec en retour les remontrances du Président Kleber Mesquida que vous avez pu lire.

Puis, les organisations syndicales ont été écartées de toutes les décisions prises vous concernant. Ceci en écrasant ainsi les règles démocratiques, qui nous le rappelons, sont toujours en vigueur. Ce n'est que depuis le jeudi 26 mars, que l'administration nous a répondu et sollicitée.

Nous tenons à rappeler, qu'avant tout, nous exigeons que les droits des agents, notamment celui de la santé au travail, soit respecté et ce par tous les moyens dont nous disposons.

La SANTE avant tout

Nous avons appris avec vous que les personnels ASE seront mobilisables à partir du lundi 30 mars car le motif de garde d'enfant ne peut plus être avancé du fait, désormais, de l'accueil des enfants, en crèche ou dans les écoles, des TMS au même titre que ceux des personnels soignants.

Pour autant, il importe que toutes les garanties sanitaires soient mises en place pour assurer la santé des collègues mobilisés. Ces garanties doivent également s'appliquer pour les collègues PMI qui sont déjà dans le circuit bénéficiant des gardes d'enfants.

Nous vous conseillons avant de vous engager sur le présentiel de prendre les informations suivantes auprès de vos cadres et/ou service prévention (Agnes Lemaitre) et/ou assistante de prévention DGASD (Edouarda Valero) :

- **Les lieux de de travail sur lequel vous serez disposent-t-ils d'un personnel pour assurer le nettoyage et désinfection des surfaces en journée ? *(les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains doivent être nettoyées et désinfectées deux fois par jour, notamment lorsqu'elles sont visiblement souillées. Il s'agit par exemple des poignées de porte, des boutons d'ascenseur, des interrupteurs d'éclairage, des poignées de toilettes, des comptoirs, des mains courantes, des surfaces d'écran tactile et des claviers.***
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- **Disposez-vous de matériel fourni par l'employeur pour vous protéger : gel hydroalcoolique, blouse (plutôt pour agents PMI), lingettes désinfectantes (notamment si partage d'outils de travail, stylos, claviers, téléphones)**
- **Disposez-vous de masques à fournir de manière systématique aux usagers qui viendraient vous voir en rdv ?**
- **Quelles sont les dispositions prises par l'institution si l'un d'entre vous est potentiellement infecté du Covid 19 et a été en contact avec ses collègues ? A savoir, de quel circuit d'information bénéficiez-vous ? Et quelles dispositions sont prises pour éviter tout risque de propagation en attendant les résultats d'un collègue susceptible d'être infecté du covid19.**

Pour celles et ceux qui souhaitent faire valoir un motif sanitaire pour eux-mêmes ou leur proche et qui auraient des difficultés à obtenir le certificat médical du fait d'une éventuelle saturation des services médicaux, nous recommandons de présenter le mail de l'administration qui demande ce certificat comme justificatif d'absence.

Les assistants familiaux, se souvient-on encore d'eux ?

Nous rappelons à Monsieur Mesquida (dont chacun aura pu apprécier la communication) que les assistants familiaux sont dans une situation de travail et sanitaire explosive. Notre collectivité les a-t-elle dotés des moyens de protection indispensables à la continuité de service dans laquelle ils sont depuis le début du confinement? Comment l'administration prévoit-elle de rétribuer le travail exceptionnel mené actuellement par cette profession à laquelle il est demandé de dépasser sa mission en assurant le rôle d'instituteur-riche, d'éducateur -trice d'itep, de médiateur-trice familiale, de soignant-e, etc ?

L'épuisement, la peur et la conscience professionnelle

Depuis des années nous alertons avec les agents des graves difficultés à mener normalement les missions au sein du PASEF. Les rythmes de travail, les charges, le manque de moyens, les burn-out, le turn over, les arrêts maladies, l'absence de reconnaissance institutionnelle et l'absence de sens au travail sont autant d'alertes que nous exprimons avec les équipes.

Les missions tiennent depuis des années grâce aux agents et au prix de l'épuisement de certains.

Nous rappelons qu'un préavis de grève a été déposé par la CGT Fédération Des Services Public du 1er au 30 avril 2020. Ce préavis est un outil qui vise, en dernier recours, à protéger les agents exposés au Coronavirus.

Nous demandons :

- **que soient clarifiées les listes de tâches dites essentielles et celles pouvant être reportées, ainsi que les motifs nécessitant de faire venir sur site des agents comparativement aux tâches pouvant être effectuées en télétravail**
- **Une prime conséquente pour les assistants familiaux qu'il faut annoncer pendant cette période de crise sanitaire et leur mobilisation exceptionnelle**
- **Que le CHSCT soit consulté et puisse donner son avis sur les moyens et mesures de protections pour les agents**
- **A prioriser les agents qui souhaitent faire partie des BUS et que ceux qui privilégient le télétravail ne soient sollicités qu'en cas de pénuries d'agents disponibles pour le présentiel.**
- **Que soit priorisée toutes les modalités d'organisation qui contribuent à la limitation des déplacements, des regroupements, qui contribuent donc à la lutte contre l'extension de l'épidémie**

**Pour la CGT CD34 section *travail social et médicosocial*:
Claire Forcade, Lorène Bènière et Benjamin Karchen**